

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE
RECRUTEMENT DE L'ETAT

DIRECTION
DE L'ORGANISATION DES CONCOURS

N° /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

Ouagadougou le, 02 JUIN 2021

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Le public burkinabè est informé de l'ouverture d'un concours direct pour le recrutement de **six cent neuf (609) élèves Professeurs certifiés des lycées et collèges d'Enseignement Secondaire Général et d'Enseignement Secondaire Technique et Professionnel** à former à l'Ecole Normale Supérieure de Koudougou (ENS/K), pour le compte du Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales (MENAPLN), dans le centre unique de Ouagadougou, **session de 2021**.

Le nombre de postes à pourvoir est reparti conformément aux tableaux ci-dessous :

I- Enseignement Secondaire Général : 600 places

Professeurs certifiés des lycées et collèges selon les options suivantes :

Niveau de recrutement : Licence

N° d'ordre	Disciplines	Nombre de postes à pourvoir
01	Allemand	53
02	Anglais	75
03	Français	75
04	Histoire-géographie	75
05	Maths	97
06	SVT	82
07	PC	90
08	Philosophie	53
TOTAL		600

II- Enseignement Secondaire Technique et Professionnel : 09 places

Professeurs certifiés des lycées et collèges selon les options suivantes :

Niveau de recrutement : Licence ou Ingénieur des travaux

Disciplines	Nombres de postes
Construction Mécanique	02
Fabrication Mécanique	02
Structure Métallique	01
Froid et Climatisation	02
Maintenance des Véhicules Automobiles	02
TOTAL	09

A-CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ce concours, les candidats des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, âgés de dix-huit (18) ans au moins et de trente-sept (37) ans au plus au 31 décembre 2021, titulaires du diplôme requis à la date d'ouverture du concours et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi postulé.

Nonobstant la condition du diplôme de licence ci-dessus, les titulaires du diplôme de maîtrise dans les filières ne délivrant pas de licence peuvent postuler avec la maîtrise, à titre exceptionnel.

En outre, les candidats doivent remplir les conditions d'aptitudes physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi, notamment :

- avoir une acuité visuelle normale ou après correction s'il y a lieu ;
- n'être atteint ni de surdité ni de bégaiement.

Les personnes déjà intégrées dans la fonction publique ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Les personnes admises à un concours et qui sont déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

Sont autorisés à prendre part à ce concours les candidats titulaires des diplômes requis selon les tableaux ci-après :

I. Enseignement Secondaire Général

EMPLOI	OPTIONS	NIVEAU DE RECRUTEMENT
		LICENCE DANS LES FILIERES DE FORMATION SUIVANTES
Professeurs certifiés des lycées et collèges	Allemand	Etudes germaniques ou de tout autre diplôme reconnu équivalent
	Anglais	Anglais ou de tout autre diplôme reconnu équivalent
	Français	Lettres modernes, linguistique, ou de tout autre diplôme reconnu équivalent.
	Histoire-géographie	Histoire ou géographie ou de tout autre diplôme reconnu équivalent
	Mathématiques	Mathématiques ou sciences économiques et de gestion ou de tout autre diplôme reconnu équivalent
	Physiques-Chimie	Physiques ou en Chimie ou de tout autre diplôme reconnu équivalent
	SVT	Sciences de la vie et de la terre ou de tout autre diplôme reconnu équivalent
	Philosophie	Philosophie, psychologie ou de tout autre diplôme reconnu équivalent

II. Enseignement Secondaire Technique et Professionnel

N° d'Ordre	Filières	Spécialités	DIPLOME
01	Génie mécanique	Maintenance des véhicules automobiles	Ingénieur des Travaux ou Licence en Génie mécanique
02		Mécanique générale	Ingénieur des Travaux ou Licence en Génie mécanique
03		Maintenance des équipements ruraux	Ingénieur des Travaux ou Licence en Génie mécanique
04		Construction mécanique	Ingénieur des Travaux ou Licence en Génie mécanique
05		Fabrication mécanique	Ingénieur des Travaux ou Licence en Génie mécanique
06	Génie électrique	Electrotechnique	Ingénieur des Travaux ou Licence en Génie électrique
07	Maintenance	Froid et climatisation	Ingénieur des Travaux ou Licence en Froid et climatisation
08	Génie civil	Structure métallique	Ingénieur des Travaux ou Licence en Génie civil

B- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature sont reçus exclusivement sur la plateforme e-concours d'inscription en ligne sur le site www.econcours.gov.bf du 06 juin 2021 à 00h 00mn au 15 juin 2021 à 24h 00mn.

Les candidats seront déclarés admissibles par ordre de mérite et leur admission ne sera définitive qu'après la validation de leurs dossiers, dans la limite du nombre de postes à pourvoir.

Les candidats admissibles sont invités à déposer leurs dossiers au plus tard dix (10) jours ouvrables à compter de la date de publication du résultat d'admissibilité à la **Direction Générale des Examens et Concours (DGEC)**.

Les dossiers de candidature doivent comporter les pièces suivantes :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, adressée à Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale, datée et signée par le candidat et donnant son adresse exacte y compris un numéro de téléphone ;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une photocopie légalisée du diplôme de la licence ou de son attestation ou le diplôme de maîtrise accompagné d'un acte administratif délivré par l'autorité administrative de l'établissement attestant la situation, s'il y a lieu ;
- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) en cours de validité ;
- un certificat de visite et de contre-visite revêtu d'un timbre fiscal de 300 francs CFA et datant de moins de trois (03) mois, attestant que le candidat a une acuité visuelle normale ou après correction s'il y a lieu et n'est atteint ni de surdité ni de bégaiement.

Tout dossier incomplet ou non conforme n'est pas accepté.

Toutefois, l'admission n'est définitive qu'après un contrôle approfondi.

En cas d'admission, le candidat sera invité à fournir des pièces complémentaires.

C-ADMINISTRATION DES EPREUVES

Le concours comporte deux (02) phases : une phase écrite et une phase orale.

Seuls les candidats admissibles subiront la phase orale.

1°) La phase écrite d'admissibilité se déroule selon les horaires ci-après :

- 07h30 à 11h30 : épreuve de spécialitécoef : 4
- 12h30 à 14h30 : culture généralecoef : 1

Les épreuves sont notées de 0 à 20 et toute note inférieure à 07/20 est éliminatoire.

Les candidats aux options Histoire-Géographie et Physique-Chimie sont informés qu'ils composent dans chacune de ces spécialités.

2°) L'épreuve orale consiste en un entretien devant un jury.

Toute note inférieure à 10/20 aux épreuves orales est éliminatoire.

L'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ayant servi à l'inscription.

Les candidats sont informés que les déclarations de perte de CNIB ne sont pas acceptées.

La durée de la formation est de **vingt-quatre (24) mois**.

Tout candidat admis qui ne se serait pas présenté à l'école de formation quinze (15) jours après la rentrée sera déclaré défaillant et remplacé par un candidat de la liste d'attente.

Les candidats admis subissent une formation à l'issue de laquelle ils sont intégrés dans la Fonction Publique en qualité de fonctionnaire.

L'appel des candidats est fixé à **06h30mn** le jour de l'administration des épreuves.

Les date et lieux du déroulement des épreuves seront précisés ultérieurement.

Pour le Ministre et par délégation,
Le Secrétaire Général



Souleymane LENGANE
Chevalier de l'Ordre de l'Étalon